

Les codes EIC

1. Actif sur le marché de l'électricité et/ou du gaz, je possède déjà un code EIC international alloué par un LIO national et souhaite désormais étendre mon activité à un autre marché géographique. Dois-je faire une nouvelle demande de référencement ?

Puis-je avoir différents codes EIC pour des activités différentes (responsable d'équilibre, expéditeur, fournisseur...) ?

Non, un seul et même code EIC est suffisant pour opérer au sein de tout le marché européen de l'énergie. Ce même identifiant permet également d'identifier un acteur indépendamment de son rôle et/ou de sa fonction sur le marché.

2. En tant que nouvel acteur, où dois-je faire ma demande de référencement ?

Il est fortement recommandé qu'un nouveau candidat au référencement EIC adresse sa demande au LIO le plus proche de son siège d'activité (LIO de même « nationalité »). Si un acteur souhaite obtenir un référencement pour l'une de ses ressources seulement (centrale de production...) il doit en faire la demande auprès d'un LIO dont le périmètre d'activité correspond à l'emplacement de la ressource concernée.

Si le périmètre d'activité de l'entité est limité à une aire géographique (un pays), elle doit exprimer une demande pour un code local. Dans toutes les autres situations, elle doit faire une demande pour un référencement EIC international.

3. Je suis un acteur opérant à la fois sur le marché du gaz et celui de l'électricité. Combien de codes EIC dois-je avoir ?

Une même entité ne doit posséder qu'un seul code EIC, peu importe les types de marchés sur lesquels elle est présente.

4. Si mon entité est active dans plusieurs pays à la fois, comment se déroule mon processus de référencement EIC ?

Si une entité nécessite plusieurs EIC distincts pour des activités dans des pays différents, elle peut émettre une demande de référencement de type « V ». Les codes de type « V » renvoient à une organisation spécifique ou à un SI plus ou moins autonome dans une entité plus large. Ainsi, un acteur titulaire d'un code EIC de type « X » peut également avoir plusieurs référencements de type « V ».

5. Si je modifie le nom de mon entreprise, mon code EIC doit-il également changer ?

Non, le code EIC ne change pas même si le nom d'usage (display name) ou le nom de l'entité évolue.

6. Puis-je demander un référencement EIC dont la codification évoque le nom de mon organisation ?

Depuis 2010, il est vivement encouragé par l'ENTSO-E que les codes EIC se limitent à un code alphanumérique non significatif. Ceci facilite l'unicité des codes alloués et maintient la stabilité des outils de génération des codes EIC.

7. Quel est le lien entre mon organisation référencée EIC, mon code EIC (type X) et mon code TVA ?

Dans le cadre du dispositif REMIT, il est fortement recommandé qu'il y ait une relation d'unicité entre le participant au dispositif EIC, son code EIC et son code TVA.

8. Où puis-je trouver les informations concernant le système de codification EIC ?

Tous les Bureaux locaux de codification possèdent un service pouvant renseigner leurs interlocuteurs sur le dispositif EIC. Des informations peuvent ainsi être trouvées sur le portail client du [site de GRTgaz](#).

Pour les codes EIC internationaux, il est possible de se référer au [site de l'ENTSO-E](#).

9. Où puis-je trouver les informations concernant la gouvernance du système EIC ?

Le dispositif EIC est piloté par l'ENTSO-E. Le document de référence « EIC Reference Manual » (en anglais uniquement) peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.eiccodes.eu/>

10. Quelle est la procédure pour désactiver mon code EIC ?

A travers le formulaire en ligne sur le site du LIO, l'entité concernée envoie une demande de désactivation à son LIO référent (celui qui a émis le code). Pour les codes EIC internationaux, le LIO va ensuite relayer l'information au Bureau central de codification. Le code EIC sera intégré au registre des codes désactivés pour deux mois (ce registre est régulièrement transmis aux LIO). Si dans les deux mois, le code n'est pas utilisé de nouveau, il sera effectivement considéré comme désactivé.

11. Comment savoir quel LIO a émis mon code EIC ?

Les deux premiers caractères du code EIC sont spécifiques au LIO qui a émis le code et qui est chargé de son suivi. A titre d'exemple, l'identifiant de GRTgaz est « 63 ».

La liste de tous les LIO peut être consultée sur le [site de l'ENTSO-E](#).

12. Qui est en charge de la mise à jour des informations de mon code EIC ?

Le LIO à l'origine de l'allocation du code EIC est responsable de son maintien et des éventuelles modifications des informations qui y sont rattachées (changement de nom de l'entité renseignée...). En revanche, c'est à l'acteur de veiller à l'exactitude des données et informations transmises au LIO (nom, nom d'usage, code TVA, contact du référant...).

13. Je souhaite échanger avec une autre entité. Comment trouver son code EIC ?

Le code EIC est seulement un code de référencement / identification. Pour échanger avec une contrepartie, il est nécessaire d'établir une relation contractuelle avec cette dernière et c'est alors que les codes EIC pourront être communiqués si cela est nécessaire dans le cadre de la transaction effectuée.

La véracité du code communiqué pourra être validée à travers le registre local du LIO concerné.

14. Un acteur me communique son code EIC mais celui-ci n'est pas référencé sur le site internet du LIO concerné. Comment cela peut-il s'expliquer ?

Seuls les codes EIC publiés sur les sites des LIO approuvés par l'ENTSO-E sont des codes EIC valides.

15. Est-ce qu'une frontière définie par un code EIC renvoie à un sens de flux ?

Non, une frontière d'aire n'est pas orientée. Dans le document XML, les attributs « InArea » et « OutArea » renseignent l'orientation des flux. A titre d'exemple, le code 10YDOM-1001A0036 identifie la frontière entre la Slovénie et l'Italie mais ne renseigne pas si les flux sont dans le sens Italie-Slovénie ou Slovénie-Italie.